

SÉANCE du 17 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le dix sept mars, à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Florence DAUDÉ, Christine CARRIO, Stéphanie LAURENT, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER.

Absente : Nadia BOURHIL

Madame B. MAGNE, secrétaire administrative participe à la séance.

La secrétaire de séance est Serge BUCHOU.

* * *

Le procès verbal de la séance du 14 février 2014 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

I- BUDGET COMMUNAL - BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2013, approbation du compte de gestion.

Le maire expose que conformément à l'usage le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs 2013 avant la fin de son mandat. Le budget primitif pour la nouvelle année 2014 sera élaboré et adopté par le nouveau conseil issu des élections municipales de mars 2014.

Mme MAGNE expose le détail du Compte Administratif 2013 de la commune (M14), chapitre par chapitre, compte par compte et répond aux demandes d'explications des conseillers.

Les résultats globaux apparaissent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2012	+ 170.360,74
Pour 2013, Recettes : 202.387,56 – Dépenses : 115.331,58 =	+ 87.055,98
Excédent de fonctionnement au 31.12.2013	+ 257.416,72 €

Déficit d'investissement au 31.12.2012	- 123.742,49
Pour 2013 : Recettes : 388.423,97 – Dépenses : 245.521,93 =	+ 142.902,04
Déficit d'investissement au 31.12.2013	+ 19.159,55 €

Excédent global constaté : 257.416,72 + 19.159,55 = 276.576,27 €

Mme MAGNE expose ensuite le détail du Compte Administratif 2013 pour l'assainissement. Les résultats globaux apparaissent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2012	+ 120.799,64
Pour 2013 : Recettes : 30.688,38 – Dépenses : 85.763,34 =	- 55.074,96
Excédent de fonctionnement au 31.12.2013	+ 65.724,68 €

Déficit d'investissement au 31.12.2012	- 335.966,42
Pour 2013 : Recettes : 579.702,77 – Dépenses : 334.347,85 =	+245.354,92
Déficit d'investissement au 31.12.2013	- 90.611,50 €

Déficit global constaté : 65.724,68 – 90.611,50 = - 24.886,82 €

M. le Maire quitte la salle. Le 1^{er} adjoint prend la présidence de séance et soumet les comptes administratifs 2012 au vote : ils sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire reprend sa place en séance et propose d'affecter chaque résultat constaté au report à nouveau dans le budget primitif 2014 pour le budget général de la commune (M14) et pour le budget primitif 2014 d'assainissement (M49). Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

S'agissant de la clôture du dernier exercice de la mandature, le maire présente ensuite une analyse sommaire de la situation financière de la commune laissée par l'équipe sortante. Il en ressort les éléments suivants :

- concernant le budget général, compte tenu des dépenses engagées en 2013 mais payables en 2014 et des recettes à percevoir en 2014 (carrière, remboursement de TVA) le solde positif réel à disposition de la nouvelle municipalité est d'environ 260.000 euros ; l'annuité de l'emprunt contracté pour la nouvelle mairie (12.300 €/an) sera entièrement couvert par les revenus tirés de l'exploitation de la carrière de Pied Bouquet.
- concernant le budget de l'assainissement, le solde est négatif de 24.887 € mais un montant de 21.000 € doit être perçu en 2014 au titre des autorisations d'urbanisme délivrées en 2013.

La secrétaire présente les comptes de gestion 2013 du trésorier de la commune qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Le conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

La secrétaire présente ensuite le compte de la Caisse Communale d'Action Sociale dont il convient de rappeler qu'elle n'a aucune activité. Ce compte est adopté par le conseil à l'unanimité.

II- AMORTISSEMENTS : cadences pour les dépenses et les recettes

Lors de sa séance du 21 avril 2011 le conseil a décidé d'amortir sur une durée de 30 ans les dépenses d'assainissement. Par soucis d'équilibre le conseil décide à l'unanimité d'amortir sur la même durée de 30 ans les recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.